

VILLE DE LATUQUE

Procès-verbal de l'assemblée publique du conseil de quartier de Parent des secteurs Parent, Base Radar et Clova tenue le 25 octobre 2023 à 19 h à l'École Notre-Dame-de-l'Assomption située au 53, rue Nationale à Parent.

Étaient présents : Monsieur : Éric Chagnon, président
 Mesdames : Nicole Labrèche, membre du conseil de quartier
 Carole Labonté, membre du conseil de quartier
Était absent : Monsieur : Réjean Bouchard, membre du conseil de quartier
 Monsieur Jacques Geoffroy, membre du conseil de quartier

Mme Sylvie Ruel agit à titre de secrétaire du conseil de quartier
Assistance : 26 personnes

1. MOT DE BIENVENUE

Le conseiller, monsieur Éric Chagnon souhaite la bienvenue aux gens et les remercie d'être présents à l'assemblée publique du conseil de quartier. Il salue également les membres du conseil de quartier présents.

Il souligne que les gens pourront intervenir à chaque point à l'ordre du jour, il n'est pas nécessaire d'attendre à la période de questions. Cependant, si vous avez des questions qui ne sont pas en lien avec les points à l'ordre du jour, vous devez intervenir à la période de questions prévues à cet effet.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

EN CONSÉQUENCE IL EST :
PROPOSÉ PAR madame Carole Labonté
APPUYÉ PAR monsieur Réjean Bouchard
ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour est adopté tel que rédigé en laissant le point 10 « divers » ouvert.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 22 juin 2022
4. Suivi au procès-verbal du 22 juin 2022
5. Suivi des dossiers :
 - a) Réseau d'égouts
 - b) Abris-tables
 - c) Écocentre
 - d) Coût des travaux relié à l'enlèvement de l'asphalte dans certaines rues du secteur Parent et coûts pour l'entretien des rues durant la période estivale
 - e) Lignage sur la chaussée entre Parent et Base Radar
 - f) Centre de conditionnement physique et gare
 - g) Projet / Mines sur le territoire de la municipalité

6. Feux de forêt / Suivi
7. Vision à long terme pour le secteur Parent
8. Infrastructures pour le secteur
9. Projet / Rampe de mise à l'eau
10. Divers
11. Période de questions
12. Fin de la rencontre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 22 JUIN 2022

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

**PROPOSÉ PAR monsieur Réjean Bouchard,
APPUYÉ PAR madame Carole Labonté
ET RÉSOLU :**

QUE le procès-verbal de l'assemblée publique du 22 juin 2022 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DU 22 JUIN 2022

Aucun suivi n'est nécessaire. Le suivi des dossiers sera effectué au point 5 à l'ordre du jour de cette assemblée publique.

5. SUIVI DES DOSSIERS

a) Réseau d'égout

M. Chagnon informe que suite aux discussions avec le ministère des Affaires municipales ainsi que celui de l'Environnement, il a été mentionné à la ville que le projet de faire un réseau d'égout reliant toutes les résidences n'est pas envisagé par le gouvernement, car projet estimé à ± 15 M\$. Ils ne veulent pas payer pour une population d'environ 350 résidents. Il aurait été aussi difficile de trouver la main-d'œuvre qualifiée pour opérer ce système.

La solution la plus envisageable est des fosses septiques communes regroupant plusieurs résidences. Des tests sur le terrain ont été effectués durant l'été. Une évaluation technique doit être réalisée.

Il doute que le projet se réalise, car tous les projets pour le secteur inclus dans le PTI (Programme triennal d'immobilisations) ont été retirés, c'est pour cette raison qu'il n'a pas voulu se prononcer sur le PTI et le budget 2023. Il est d'avis que les infrastructures dans le secteur ont besoin d'entretien, car ils prennent de l'âge et des investissements sont requis. À l'heure actuelle, il donne son avis lors des assemblées publiques et espère que cela puisse faire avancer les choses.

Il se questionne à savoir si le projet sera payé par une taxe de secteur, combien par résidence et quelle sera la part de la Ville dans ce projet. Il faut respecter la capacité de payer des citoyens. De plus en plus de citoyens se font installer des fosses septiques,

alors cela va diminuer le nombre de payeurs pour ce projet. Selon une entente avec la Ville, les gens qui se sont fait installer une fosse septique avec champs d'épuration seraient épargnés pour un certain nombre d'années. À vérifier de sa part. Il mentionne que nous payons pour des infrastructures mises en place dans le secteur urbain, il devrait en être de même pour ce projet.

Il ajoute que la Ville reçoit régulièrement des lettres d'infraction de la part du ministère de l'Environnement, il croit qu'à un moment donné le gouvernement accorde un délai et que la Ville soit dans l'obligation de se conformer à la Loi. Il répète souvent au conseil municipal que nos infrastructures sont vieillissantes dans le secteur et qu'elles ont besoin d'entretien. Depuis l'élection du nouveau conseil municipal, il ne sent pas de l'intérêt de leur part pour développer le secteur. Vous remarquerez qu'aucune personne de la Ville n'est présente aux assemblées publiques du conseil de quartier, car étant président de cette assemblée il veut déterminer lui-même les sujets mis à l'ordre du jour, car il tient à informer la population sur les dossiers du secteur. Il va se battre pour qu'on paie le minimum avec le maximum de services.

b) Abris-tables

M. Chagnon informe qu'une demande a été faite afin d'aménager un abri-table pour le secteur Parent, un pour Base Radar ainsi qu'un à Clova. Il ajoute qu'un projet est sur la table pour la construction d'un abri dont la grandeur est à déterminer. L'argent est disponible pour ce projet. Les informations ainsi que l'ébauche du projet lui ont été transmises.

c) Écocentre

M. Chagnon rappelle la présentation d'un projet d'écocentre. Nous ne pouvions aménager un écocentre à 100 %, car nous devons garder une partie pour de l'enfouissement. Nous avons prévu un bâtiment avec une personne et des conteneurs. Ce projet a été aussi retiré du PTI l'an passé. Il a montré son désaccord au conseil municipal face à cette décision, car il n'est pas acceptable de voir un site d'enfouissement comme à l'heure actuelle et que cela se passe encore en 2023. Il croit que le seul moyen d'avoir un contrôle est l'aménagement d'un écocentre comme nous voyons un peu partout au Québec. C'est une vraie honte pour notre secteur. Ce site est utilisé pour la population du secteur, les pourvoiries et les nombreux villégiateurs.

Il invite la population à la rencontre pour la présentation du Plan de gestion des matières résiduelles prévue le 30 novembre prochain. Il a demandé que la rencontre soit à 19 h au lieu de 16 h 30 comme proposée.

Suite aux discussions avec les membres du conseil de quartier, ils considèrent qu'il n'est pas envisageable de laisser cette situation perdurer. Nous désirons l'aménagement d'un écocentre, car ils sont d'avis que nous perdons le contrôle sur ce qui est déposé au site lorsqu'il n'y a absence de supervision. Ce n'est pas sécuritaire, car il y a eu des incendies. Cette décision a été prise sans qu'il soit présent à la rencontre.

d) Coût des travaux relié à l'enlèvement de l'asphalte dans certaines rues du secteur Parent et coûts pour l'entretien des rues durant la période estivale

M. Chagnon présente les coûts reliés à l'enlèvement de l'asphalte dans certaines rues ainsi que l'entretien durant l'été.

Retirer l'asphalte et décroissement :	16 000 \$
Rechargement des rues	22 000 \$
Niveleuse	12 000 \$
Rouleau compacteur	3 000 \$
Épandage d'abat poussière	4 000 \$
Total	57 000 \$

Il spécifie que nous avons fait un pas de l'avant en enlevant les nombreux trous présents sur la chaussée, mais un pas en arrière, car nous n'avons plus de pavage sur ces rues. Ce n'est pas un investissement, mais plutôt des travaux d'entretien.

e) Lignage sur la chaussée entre Parent et Base Radar

M. Chagnon mentionne qu'une demande avait été faite en 2022 et les travaux ont été réalisés cette année. Long délai mais pas toujours facile avec le ministère des Transports mais au moins les travaux sont réalisés. Le débroussaillage a été fait en 2021 et sera à refaire d'ici quelques années de même que les fissures à colmatées. Il termine en soulignant que si vous remarquez des chauffards, ne pas hésiter à communiquer à la Sûreté du Québec pour les informer de ces faits.

f) Centre de conditionnement physique et gare

M. Chagnon informe d'un projet sur la table pour un bâtiment gare et conditionnement physique. Il s'agit d'un projet de style « *roulotte* » avec revêtement extérieur à notre choix. L'estimation du projet s'élève à 450 000 \$. Le projet est accepté par le conseil mais reste à trouver du financement et souhaite qu'il soit inclus dans le PTI. Il ne s'attend pas à ce qu'il se réalise sous peu.

g) Projet / Mines sur le territoire de la municipalité

M. Chagnon souligne qu'il y a beaucoup d'exploration pour l'instant. Lors d'une rencontre privée du conseil de quartier, les membres désiraient identifier les secteurs incompatibles avec l'exploitation minière car des secteurs et lacs doivent être protégés par cette exploitation. Nous ne pouvons être contre ces projets mais il faut être vigilant.

6. FEUX DE FORÊT / SUIVI

M. Chagnon souligne que le 1^{er} juin 2023, la foudre a frappé le sol à 3 000 endroits. Ces impacts ont entraîné plus de 150 feux de forêt à la grandeur du Québec. Il était impossible pour la SOPFEU de contenir tous les incendies avec l'équipement et le matériel en leur possession, elle ne peut attaquer que 30 incendies majeurs en même temps. Du jamais vu dans l'histoire du Québec ce qui a provoqué du stress, de la fumée incommodante, la peur d'une évacuation générale. Malgré tout, Parent a été relativement épargné. On ne peut en dire autant de Clova. Plusieurs chalets ont été incendiés, ces personnes ont beaucoup travaillé. Il s'est rendu à Clova afin de leur apporter deux contenants de 1 000 litres. Il n'a pas apprécié la gestion de la Ville de La Tuque dans ce dossier. Selon des discussions et selon eux, la mise en marche du plan de mesure d'urgence a été parfait, il ne croit pas que les gens de Clova à ce moment-là avaient la même opinion. Il aurait aimé que les quatre pompiers venus de La Tuque le dimanche avec les pompes se rendent à Clova, mais ils ne se sont pas rendus et sont repartis le lendemain matin pour La Tuque selon les directives. Cette semaine, une motion a été déposée par le Député, monsieur Pascal Bérubé pour une reconnaissance aux gens de Clova afin de reconnaître leur courage lors de cet événement. Il mentionne à nouveau que des pompiers auraient dû être envoyés sur place pour encadrer ces gens car ils ont tout de même une expertise. Partout au

pompiers ont été mis à contribution avec la SOPFEU. Il salue les gens de Clova qui se sont organisés malgré le peu de moyens en leur possession.

7. VISION À LONG TERME POUR LE SECTEUR PARENT

M. Chagnon mentionne que les décisions se prennent à distance et trouve la situation préoccupante, car ils n'ont pas le portrait de la réalité et il est souvent impossible pour eux de comprendre cette réalité. Lorsqu'il rapporte des faits, il y a toujours des remises en question de la part du conseil municipal et il lui faut démontrer les preuves. Les communications sont souvent difficiles. Le contexte est bien différent pour nous. Il faut toujours demander pour avoir du matériel et de l'équipement pour le secteur. Par exemple, l'an passé une demande a été faite pour l'acquisition de chapiteaux, aucun montant n'a été prévu au budget, mais il n'en est pas de même pour les besoins dans le milieu urbain.

Il ajoute qu'il y a beaucoup de hausses de prix sur les différentes soumissions demandées par la Ville. Entre autres, pour le ramassage des déchets et des matières recyclables la soumission reçue était au montant de 1 M\$. C'est pour cette raison que la Ville a procédé à l'achat d'un camion et d'une remorque afin que le travail soit effectué par les employés de la Ville.

Il souligne que la mobilisation est importante pour conserver nos acquis et faire des gains. Il faut faire valoir nos opinions en assistant aux assemblées publiques et en l'appuyant dans ses démarches.

8. INFRASTRUCTURES DANS LE SECTEUR

M. Chagnon mentionne que le centre communautaire a besoin de rénovations, il est récupérable mais ne pourra pas résister encore pendant plusieurs années. Une nouvelle construction est estimée à ± 1 M\$. Il dit souvent au conseil municipal que les infrastructures ont besoin d'entretien. Nous avons un rapport d'expertise qui mentionne que le bâtiment est fini. Il faut pelleter la toiture durant la période hivernale. Il en est de même pour la gare qui est en fin de vie selon une expertise.

Des modifications sont à prévoir à l'école car problème d'infiltration d'eau. Il faut avoir des discussions avec le Centre de services de l'Énergie pour connaître leur plan à long terme car nous devons conserver ces infrastructures, le gymnase et l'école sont importants pour nous.

9. PROJET / RAMPE DE MISE À L'EAU

M. Chagnon mentionne qu'il a été interpellé par plusieurs personnes à ce sujet car ils ont été constaté qu'actuellement des accès ont été fermés. Il désire présenter un projet pour l'aménagement de deux rampes de mise à l'eau, soit une au lac Dugré et l'autre à la Baie du Sud. Il est d'avis que le territoire forestier doit être accessible par tous. Des programmes d'aide financière sont disponibles pour l'aménagement de ces rampes. Pour celle actuelle sur le lac Mauser, nous pourrions regarder pour une autre alternative car elle est située dans une courbe et dangereuse pour y accéder.

10. DIVERS

a) Implication citoyenne

Mme Carole Labonté, membre du conseil de quartier du district invite la population à participer aux assemblées publiques du conseil municipal qui ont lieu le troisième mardi de chaque mois. Cela vaut la peine d'y assister afin de comprendre le fonctionnement. Elle ne sent pas qu'ils sont à l'écoute de nos demandes.

Effectivement, elle est d'avis que cela va prendre une mobilisation citoyenne afin d'exprimer notre satisfaction ou non des services rendus par la Ville. Il est important de faire connaître notre situation et nos préoccupations auprès de la Ville.

b) **Projet Manouane-Sipi**

M. Chagnon explique qu'il y a trois partenaires dans ce projet, dont Kruger Énergie, la communauté de Wemotaci et la Ville de La Tuque. C'est un projet qui nous rapporterait des sous. Pas de suivi à l'heure actuelle.

c) **Centre de formation à Wemotaci**

M. Chagnon mentionne qu'un centre de formation sera construit à Wemotaci principalement pour les gens de la communauté. Il souhaite que les gens de Parent puissent bénéficier des différentes formations. Une demande sera faite au conseil municipal afin d'obtenir un partenariat auprès de cette communauté.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Mme Viviane Guilbault : demande quand le projet envisagé d'aménagement de fosses communes au lieu du réseau d'égouts va se réaliser. Cela fait plus de dix ans qu'il est question d'un réseau d'égout et se questionne à savoir si nous allons devoir attendre encore autant d'année.

M. Chagnon : à l'heure actuelle 83 villes au Québec ne sont pas conformes et les délais sont toujours repoussés. Éventuellement le gouvernement va trancher et obliger les villes à se conformer à la Loi. Ce dossier devrait être prioritaire pour le conseil municipal.

M. Dany Casoni croit qu'il serait plus judicieux que les personnes s'installent elles-mêmes leur propre fosse septique, car si nous attendons encore le coût risque d'être plus élevé. Mme Francine Geoffroy informe qu'il y a diverses solutions pour l'installation de fosses septiques selon les terrains.

- M. Dany Casoni souligne que depuis que le pavage a été enlevé cela a créé de la vitesse excessive, car il n'y a plus de trous. Il y a même des dépassements parce qu'il y a des gens qui roulent moins vite cela n'a aucun sens. Il demande aux gens de Parent de ralentir pour la sécurité des enfants et des piétons.

M. Chagnon : une demande d'ajout de signalisation sera faite afin de sensibiliser les gens. Une citoyenne ajoute qu'il y a même des gens qui ne font pas leur arrêt obligatoire au panneau « arrêt ».

- M. Dany Casoni : cela n'a aucun bon sens que les débris de construction relatifs aux travaux du CLSC se retrouvent au site d'enfouissement, il croit que ses débris auraient dû être déplacés à un autre site.

M. Chagnon invite la population à être présent à la présentation du plan de gestion des matières résiduelles le 30 novembre prochain, vous pourriez à ce moment-là poser vos questions et apporter vos commentaires à ce sujet.

- Mme Marie-Paule Robichaud constate qu'il y a beaucoup de poussière depuis que l'asphalte a été retiré. De plus, le nivelage devrait être fait plus souvent.

M. Chagnon mentionne qu'il a demandé à la Ville un épandage par mois à partir du 15 mai, par la suite vers le premier de chaque mois jusqu'en septembre pour la prochaine année.

- Mme Robichaud demande s'il y a possibilité que toutes les rues du secteur soient asphaltées.
M. Chagnon croit que le coût serait trop élevé.
- M. Dany Casoni a été insatisfait de l'épandage effectué durant la période estivale. Le premier épandage s'est fait au moins après un mois après les travaux et il y avait tellement de poussière.
M. Chagnon : avec la demande effectuée pour la prochaine année, la situation devrait s'améliorer. Mme Labonté précise que nous devrions continuer de faire des plaintes à la Ville et demander plus d'épandage durant la période estivale.
- M. Laval Michaud constate qu'il y a plusieurs lumières de rues qui sont défectueuses et ce n'est pas sécuritaire.
M. Chagnon répond que les demandes de réparations ont été faites à Hydro-Québec.
- Mme Marie-Paule Robichaud spécifie que la définition d'un HLM est « habitation à loyer modique » et se demande par qui les logements sont occupés.
M. Chagnon mentionne qu'il y a six appartements au HLM dont trois non occupés. Un est en piteux état qui doit être réparé, car il a des problèmes majeurs au niveau de la fondation, la Ville a demandé aussi d'en avoir un car lors des travaux d'Hydro-Québec nous ne pouvions loger les employés ce qui n'est plus le cas aujourd'hui et le dernier est inoccupé. Après discussions avec l'OMH, à l'heure actuelle il n'y a aucune demande pour occuper ces logements. M. Dany Casoni a constaté que l'entrepreneur pour les travaux au CLSC occupe un logement et il est intervenu à ce sujet à une assemblée publique de la Ville. Une réponse est à venir. M. Chagnon ajoute qu'il va vérifier si cette pratique est légale.
- Mme Marie-Paule Robichaud va dans le même sens que M. Chagnon et Mme Labonté à ce qu'il y ait de la mobilisation citoyenne pour débattre de nos dossiers. Elle souligne qu'elle n'est pas intéressée par les assemblées publiques, car elle est d'avis que les assemblées publiques du conseil de quartier avec suivi des dossiers sont excellentes. Cependant, elle souhaite la tenue d'une rencontre citoyenne une fois par année pour nous permettre d'établir les projets prioritaires et les défendre. M. Dany Casoni est du même avis.
- Mme Marie-Paule Robichaud : présentement sur le territoire la fibre optique est fournie par Henri. Elle se questionne si un jour la fibre sera branchée directement chez elle.
M. Chagnon va s'informer auprès d'Écotel.
- M. Dany Casoni : demande pourquoi lorsque la Sûreté du Québec se déplace à Parent, elle ne fait pas de surveillance entre autres pour les personnes ne faisant pas leur arrêt obligatoire.
M. Chagnon : ce point pourrait être apporté au Comité de sécurité publique.
- Mme Françoise Gélinas demande si les feux d'artifice sur les propriétés privées sont autorisés, car elle s'inquiète de cette situation et ce n'est pas sécuritaire pour les voisins.
M. Chagnon en prend note et une vérification sera effectuée.

12. FIN DE LA RENCONTRE

**EN CONSÉQUENCE, IL EST :
PROPOSÉ PAR** madame Nicole Labrèche
APPUYÉ PAR madame Carole Labonté
ET RÉSOLU :

QUE la rencontre soit levée à 21 h 10.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.



Eric Chagnon
Président d'assemblée



Sylvie Ruel
Secrétaire d'assemblée